

LE

DU

# APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE DE CRÉATION ARTS VISUELS 2022  
VILLE D'ANGERS

**ANGERS** VILLE  
CULTURELLE



# APPEL À CANDIDATURE

## RÉSIDENCE DE CRÉATION ARTS VISUELS 2022 - VILLE D'ANGERS

Accueillir au mieux les artistes, accompagner et soutenir la création, privilégier la rencontre entre les œuvres et le public : voici la triple ambition de cette résidence artistique à Angers.

Le Repaire Urbain, situé dans le cadre exceptionnel et inspirant du Jardin des Beaux-Arts, bordé par la Médiathèque Toussaint, le Musée des Beaux-Arts et la Galerie David d'Angers, est un lieu privilégié que nous souhaitons partager avec les artistes, dans le but d'encourager leur travail et de renforcer le lien avec le public, les expériences et les découvertes sensibles et esthétiques. La résidence angevine incarne aussi la volonté de réunir nature et culture, patrimoine et création au cœur d'un poumon de la cité, une agora citoyenne et culturelle : un petit havre de paix au cœur de la ville. L'année 2022 à Angers est d'ailleurs thématifiée sous le signe du végétal.

La lauréate de la résidence 2021, Esmeralda Da Costa, s'est inspirée de la tenture de l'Apocalypse. C'est dans le cadre privilégié de son Jardin des Beaux-Arts, en lien entre la nature et les arts, comme une pause dans la rapidité du monde, sous l'œil de David d'Angers et de L'Arbre-serpents de Niki de Saint-Phalle, que la ville d'Angers souhaite inviter chaque année des artistes plasticiens à venir créer et partager leur œuvre.

Nicolas Dufetel,

*adjoint chargé de la Culture et du Patrimoine*

## PREAMBULE

Dans le cadre de son soutien au secteur des arts visuels et à la création, la ville d'Angers propose depuis 2021, un dispositif annuel de résidence pour un ou plusieurs artistes plasticiens.

Cette résidence se veut un espace d'expérimentation, de création et d'échanges donnant lieu à une exposition au RU-Repaire Urbain (RU).

Inauguré en 2020, le RU-Repaire Urbain accueille trois services municipaux qui incarnent une dynamique culturelle voulant associer patrimoine, création et accessibilité citoyenne : Angers Patrimoine, l'Artothèque d'Angers et les Archives patrimoniales. Il propose toute l'année des expositions, animations et rencontres autour de la création artistique contemporaine, de l'histoire et du patrimoine. Il dispose de trois espaces d'expositions : un au rez-de-chaussée, dédié à l'architecture et au Patrimoine dans le cadre du label Ville d'Art et d'histoire, et deux à l'étage : une grande salle modulable de 250 m<sup>2</sup> avec vue sur le jardin, dédiée à la création, et une autre dédiée à l'art contemporain en lien avec la collection de l'Artothèque.

À environ 5 minutes à pied de la gare, le RU est situé dans un environnement culturel privilégié, organisé au sein du jardin des Beaux-arts, où se trouvent aussi trois équipements culturels majeurs : le musée des Beaux-Arts, la Galerie David-d'Angers et la Médiathèque Toussaint (bibliothèque municipale).

Le RU comprend dans ses locaux, un atelier d'artiste de 50 m<sup>2</sup> avec jardin, permettant d'accueillir chaque année des artistes en résidence.

## Forme de la résidence

L'appel à résidence s'adresse à tous les artistes plasticiens professionnels sans médium privilégié et sans limite d'âge.

Un espace de travail est mis à disposition du ou des artistes sélectionnés pour une durée de 2 à 4 mois. L'artiste bénéficie d'un accompagnement privilégié des équipes du RU et d'un budget comprenant honoraires, budget de production et droits de diffusion.

Cette résidence donne lieu à une restitution dans la grande salle d'exposition du RU (*descriptif et photos en annexe*), sous la forme a minima d'une exposition d'une durée de 3 mois.

Un comité de travail composé de professionnels de la culture de la Ville d'Angers se réunit une fois par mois durant le temps de résidence pour échanger avec l'artiste sélectionné sur le travail en cours et le projet de restitution.

Les artistes accueillis se situent dans une démarche d'ouverture aux publics : qu'il s'agisse de montrer une étape de travail, de rencontres avec le public ou de la mise en place d'ateliers de pratique artistique en lien avec les équipes du RU. Un calendrier sera établi en début de résidence.

## Calendrier et planning de résidence

La durée de la résidence est de deux à quatre mois (*entre juin et octobre 2022*), les dates de résidence sont convenues en amont avec l'artiste selon ses disponibilités.

Le temps de présence de l'artiste à l'atelier sera établi par convention, un minimum de 20 jours complets est requis sur l'ensemble de la résidence.

Des rencontres avec le public seront organisées sur ces temps de présence en lien avec les équipes du RU et en accord avec l'artiste lauréat.

Un calendrier sera établi en début de résidence.

## Modalités financières

Honoraires : 4000 euros (*50 % à la signature de la convention et 50% à l'ouverture de l'exposition*)

Frais de production : 2000 euros (*sur présentation de factures*)

Hébergement éventuel : possibilité d'hébergement pris en charge par la Ville d'Angers dans un appartement partagé avec d'autres artistes en juillet et août.

En dehors de cette période : réservation d'un hôtel et prise en charge en direct par la Ville d'Angers pour un montant maximum de 2 000 euros sur toute la durée de la résidence.

Les frais de déplacements et les frais alimentaires seront pris en charge directement par l'artiste, la ville n'intervenant pas dans cette organisation.

Droits de présentation publique versés dans le cadre de l'exposition : 1 000 euros

## Autres formes de soutien

- Accompagnement individualisé dans le développement du travail et dans la préparation d'une exposition pour la grande salle du Repaire Urbain (RU) par l'équipe du RU.
- Partenariat privilégié avec l'Esad-Talm – Possibilité d'accès aux ressources de l'école (ateliers de production, échanges avec le personnel enseignant, ateliers...). Modalités et objectifs pédagogiques à établir avec l'école.
- Mise en réseau éventuelle avec des entreprises et des professionnels : artistes, responsables de structures, critiques, commissaires d'exposition, galeristes, etc.
- Propositions éventuelles d'expériences professionnelles diverses : workshop, conférence, etc.
- Mise à disposition d'un pass donnant accès gratuitement aux cinq musées d'Angers et d'une entrée au domaine national du château d'Angers.

## Les modalités pratiques d'accueil

Un atelier de 50 m<sup>2</sup> sera mis à disposition de l'artiste durant toute la durée de la résidence. Il est équipé d'un point d'eau, d'espaces de rangement, d'une table, de chaises et d'une connexion WIFI. L'artiste peut bénéficier d'une place de stationnement.

Accès possible du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 12h30 à 18h. Le site sera fermé et mis sous alarme en dehors de ces horaires.

Le montage et le démontage de l'exposition organisée à l'issue de la résidence sont assurés par les équipes du RU, en présence de l'artiste.

La Ville d'Angers prend en charge les coûts de production de l'exposition et les frais liés à sa valorisation et à son inauguration, tels que la communication et le vernissage.

## ■ ■ ■ ■ ■ Modalités de candidature

Les candidatures sont à adresser obligatoirement en format numérique **et** en format papier :

- **Une version numérique par courriel au format PDF à adresser au plus tard le 6 mars à minuit** à l'adresse e-mail : [developpement.culturel@ville.angers.fr](mailto:developpement.culturel@ville.angers.fr)

L'objet des courriels d'envoi des candidatures est obligatoirement libellé comme suit :

Candidature résidence arts visuels – Prénom Nom

- **Une version papier à envoyer au plus tard le 6 mars 2022, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse postale :**

Ville d'Angers – Direction Culture et Patrimoine  
À l'attention de Lucie Picard  
CS 80011 - 49020 ANGERS Cedex

### **Les candidatures devront intégrer les éléments suivants :**

- Une note d'intention comprenant des axes de recherche et les médias envisagés ainsi qu'une proposition de format de restitution du travail réalisé lors de la résidence
- Un budget prévisionnel
- Un dossier d'artiste comprenant un portfolio et un CV détaillé
- Un n° de SIRET ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures.
- Un n° de sécurité sociale.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.

*Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.*

### **Composition du jury :**

- 1 élu de la Ville d'Angers
- 1 représentant de la direction Culture et Patrimoine
- 1 responsable du RU - Repaire Urbain
- 1 professionnel/le des arts visuels de la Ville d'Angers
- 1 représentant/e de l'Esad-Talm Angers
- 1 artiste
- 1 professionnel de la diffusion hors Ville d'Angers

### **Le lauréat sera sélectionné au regard des critères suivants :**

- Qualité et démarche artistique singulière et affirmée
- Cohérence du projet et capacité de l'artiste à lui donner sens et à s'inscrire dans le contexte dans lequel il intervient
- Faisabilité technique et financière du projet

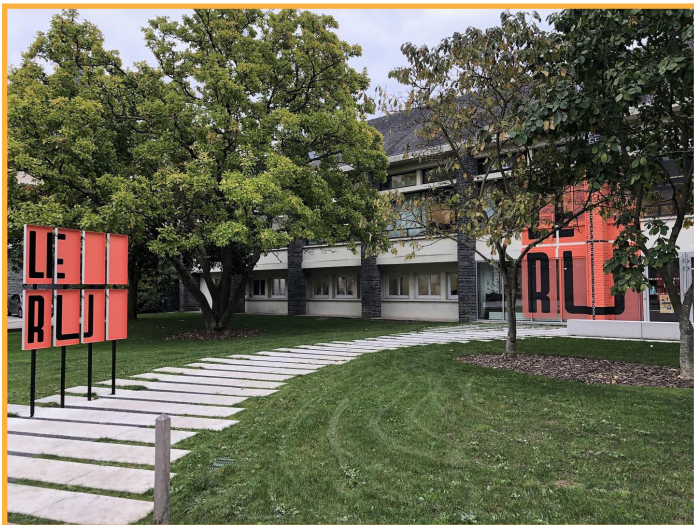
## ■ Contact

Direction Cultures, Patrimoines, Créations – Ville d'Angers  
Lucie PICARD, chargée des arts visuels  
[developpement.culturel@ville.angers.fr](mailto:developpement.culturel@ville.angers.fr)  
Tél : 02 41 05 41 49

# ANNEXE 1

## Le repaire urbain et sa salle d'exposition du 1<sup>er</sup> étage

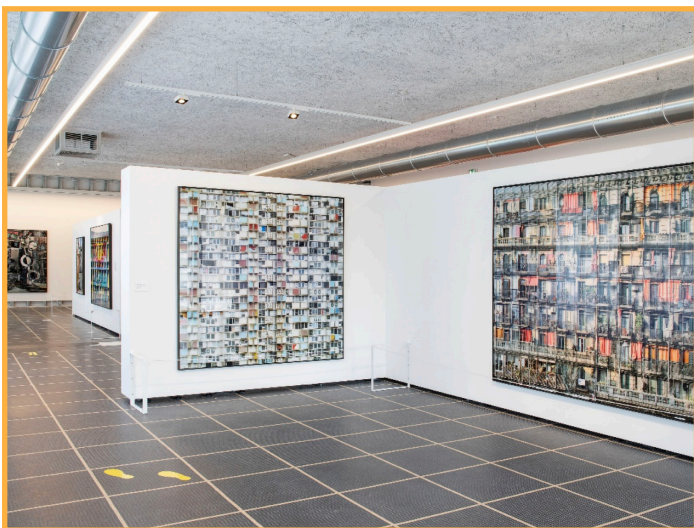
© Ville d'Angers - Angers Patrimoine



© Ville d'Angers - Angers Patrimoine

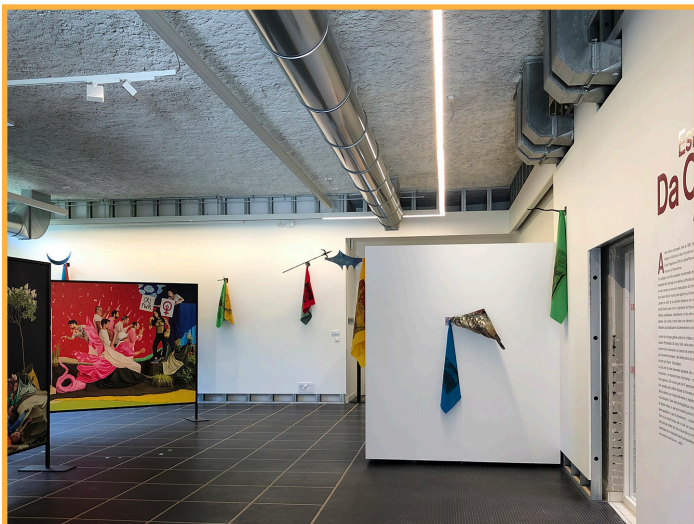
## Exemples d'installation de panneaux en fermacell dans le cadre des expositions du RU

Vue de l'exposition de Stéphane Couturier, 2020 © Musées d'Angers, D.Ricou



Vue de l'exposition de Stéphane Couturier, 2020 © Musées d'Angers, D.Ricou

Vue de l'exposition Apokalypsés d'Esmeralda Da Costa, 2021 © Ville d'Angers - Angers Patrimoine



- Dimensions de la salle : 250 m<sup>2</sup>
- Capacité d'accueil : 250 personnes
- Équipements : cimaises fixes et mobiles en fermacell  
Elle dispose d'un vidéoprojecteur, d'un écran de projection et d'enceintes

## ANNEXE 2

### L'atelier d'artiste



© Ville d'Angers - Angers Patrimoine



© Ville d'Angers - Angers Patrimoine

- Dimensions : 50 m<sup>2</sup> + jardin
- Capacité d'accueil : 30 personnes.
  - Equipements : cimaises fixes. Point d'eau, rangement, connexion WIFI